



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 16 décembre 2025 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER, Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du mardi 25 novembre 2025
2. Complexe sportif Jérémy Candy : PV de transfert et convention avec Saint-Lô Agglo
3. Décision modificative n°4 Budget principal
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026
5. Acquisition de mobilier pour la salle de convivialité Placy-Montaigu
6. Suppression de 3 emplois permanents vacants
7. Informations diverses

**Présents :** GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - NEEL Nelly - LENOIR Yannick - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABILI Laurette.

**Absents excusés et représentés :** ROSET Guy donne pouvoir à LEBOUVIER Jean – GUERARD Christophe donne pouvoir à DESPREY Annabelle – BINET Marcel donne pouvoir à LENOIR Yannick – HEREL Sylvie donne pouvoir à GOULHOT Gilles - DELAFOSSÉ Sandrine donne pouvoir à PELLAN Florence.

**Absents excusés :** HAMOND Claude – CAILLOT Alexis.

**Absents :** GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** SALMON Laurent

**Quorum atteint**

### 20 h 00 début de séance

#### **1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025**

Le procès-verbal du mardi 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **2-DELIBERATION 2025/099 – COMPLEXE SPORTIF JEREMY CANDY : P.V DE TRANSFERT ET CONVENTION AVEC SAINT-LÔ AGGLO**

Monsieur le Maire fait part au conseil du PV de transfert du complexe sportif Jérémy Candy, dont l'article 3 a été modifié pour inclure la reprise des traçages au sol du gymnase à la charge directe de Saint-Lô Agglo (dans la limite de 10 000 € TTC), suite à l'état des lieux demandé par la commune.

Monsieur le Maire fait part également de la nouvelle proposition de convention de versement d'un fonds de concours et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et Saint-Lô Agglo pour la rénovation de l'éclairage sportif du stade de football. Les articles 3 et 4 ont été modifiés ; la participation de la commune est à présent fixée à 30 576 €, montant maximum qui avait été délibéré précédemment par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la signature du PV de transfert tel que présenté, incluant l'engagement de Saint-Lô Agglo pour la prise en charge directe de la reprise des traçages au sol du gymnase.
- **Autorise** la signature de la convention telle que présentée, avec une participation de la commune fixée à 30 576 €.

### **3-DELIBERATION 2025/100 - DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative ci-après (ouverture de crédits) :

#### **Section d'Investissement**

##### **Dépenses**

Article 2182 Matériel de transport	30 000,00 €
Article 2184 Matériel de bureau et mobilier	10 000,00 €
Article 2188 Autres immobilisations corporelles	84 206,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 206,00 €</b>

##### **Recettes**

Article 13151 Subventions d'investissement – GFP de rattachement	124 206,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 206,00 €</b>

### **4-DELIBERATION 2025/101 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les dispositions de L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, vu l'exposé des motifs ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire, dans l'attente et jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 à **engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 pour les articles suivants :

Article		Crédits votés en 2025 (RAR exclus)	Quart des crédits
2135	Installations générales, agencements, aménagements	106 000,00 €	26 500,00 €
2157	Autre matériel et outillage de voirie	20 166,00 €	5 041,50 €
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	7 500,00 €
2183	Matériel informatique	9 000,00 €	2 250,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	332 306,00 €	83 076,50 €
<b>21</b>	<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>507 472,00 €</b>	<b>126 868,00 €</b>

Les crédits ouverts par anticipation devront être repris lors du vote du budget.

## **5-DELIBERATION 2025/102 - ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE DE CONVIVIALITE DE PLACY-MONTAIGU**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la salle de convivialité de Placy-Montaigu sont pratiquement terminés. Il convient à présent d'équiper la salle en mobilier neuf (25 tables et 100 chaises).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions financières et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de retenir la proposition de OUEST-COLLECTIVITES - 35520 MELESSE pour un montant de 7 748,00 € H.T, soit 9 297,60 € TTC.

Monsieur le Maire fait part des réserves qui pourraient être apportées aux travaux en cours. Une commission Bâtiments – Travaux va être organisée rapidement pour se prononcer à ce sujet.

## **6-DELIBERATION 2025/103 - SUPPRESSION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS VACANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 04/12 /2025 à la suppression des trois emplois permanents vacants suivants :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 4 h /35 (suite à nomination dans un autre grade)
- Adjoint technique 15 h 50 / 35 (suite à la création d'un nouveau poste pour modification de temps de travail)
- Adjoint technique 35 h / 35 (suite à avancement de grade)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Décide** la suppression des trois emplois permanents vacants mentionnés ci-dessus.

## **7-INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne la parole à Yannick LENOIR, Adjoint à l'urbanisme. Ce dernier fait part de la première réunion ce jour avec TECAM, Maître d'œuvre du futur lotissement. Une esquisse devrait être réalisée fin janvier ou début février 2026. Une commission Urbanisme sera organisée à ce moment-là.
- Un lave-vaisselle a été acheté pour un montant de 1 247 €, afin de remplacer un appareil défectueux dont le devis de réparation était de 1 254 €. Cet équipement neuf va être installé dans la salle de convivialité de Placy-Montaigu.
- Les travaux de voirie au Clos des Lilas devaient démarrer. Mais suite à une visite technique de Saint-Lô Agglo, il s'avère que des travaux au niveau du réseau d'assainissement sont nécessaires en préalable. Ceux-ci devraient pouvoir intervenir en 2026. Une information va être effectuée auprès des riverains. Les travaux de voirie devant être reportées, la commission voirie va se prononcer la semaine prochaine sur les travaux de remplacement à engager sur l'enveloppe 2025.

## **Fin de séance 20 H 29**

Le Maire,  
Jean LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,  
Laurent SALMON